



COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

NÉGOCIATIONS TERRITORIALES GLOBALES AVEC LES INNUS L'UMQ se réjouit de la nomination de M. Yves Fortier

Montréal, le 16 février 2006 – L'Union des municipalités du Québec (UMQ) félicite le gouvernement du Québec pour la nomination de M. Yves Fortier, ancien ambassadeur du Canada aux Nations Unies, comme négociateur dans le cadre de la négociation territoriale globale avec les Innus et le gouvernement du Canada. Yves Fortier travaillera avec M. Gilles Thériault, négociateur fédéral en chef, et M. Carl Nepton, négociateur du Conseil tribal Mamuitun.

Tout en saluant cette nomination, le maire de Roberval, M. Denis Lebel, président du Caucus des municipalités voisines des Premières nations et membre du Comité exécutif de l'UMQ, a souligné que cette annonce représente l'engagement du gouvernement à poursuivre les négociations avec les communautés innues afin de résoudre définitivement les questions de revendications territoriales globales et d'autonomie gouvernementale. « *Ces négociations doivent mener à la signature d'un traité, lequel permettra notamment d'assurer un avenir prometteur pour l'ensemble des collectivités locales de la Côte-Nord et du Saguenay-Lac-Saint-Jean et d'harmoniser les relations entre les communautés autochtones et les municipalités avoisinantes* », a-t-il déclaré.

M. Lebel réitère par ailleurs l'engagement des municipalités concernées à défendre les intérêts de leurs citoyens dans les champs de compétences locales dans le cadre de la négociation. « *Le milieu municipal mettra en œuvre une stratégie particulière pour que les négociateurs prennent ces intérêts en considération. Les gouvernements locaux ne sont pas des intervenants comme les autres. Ils ont des compétences qui leur ont été déléguées par le gouvernement du Québec, notamment au niveau de la gestion du territoire et du développement économique, et ils sont imputables vis-à-vis de leurs citoyens. Comme les municipalités ont des intérêts à la fois uniques et particuliers dans la négociation des traités et des ententes avec les Autochtones, elles doivent être associées de près au processus de négociation* ».

L'an dernier, les municipalités voisines de collectivités autochtones se sont regroupées au sein de l'UMQ dans un caucus ayant pour but de faire des institutions municipales des partenaires dans le développement des Premières nations, de favoriser une cohabitation harmonieuse entre les communautés autochtones et non-autochtones et d'assurer une paix sociale durable. Grâce à ses travaux et à ses nombreuses interventions, le caucus a pu établir la crédibilité du milieu municipal auprès des interlocuteurs gouvernementaux et des nations autochtones.

L'UMQ, dont la structure est centrée sur les besoins du milieu municipal québécois, s'affirme par ses réalisations comme le partenaire le plus crédible, le plus pertinent et le plus sollicité pour concerter les efforts et répondre aux attentes des municipalités du Québec de toutes tailles et de toutes les régions. Depuis sa fondation en 1919, l'UMQ prend part à tous les débats et joue un rôle de premier plan dans la défense des municipalités et de leurs citoyens. Par son action, elle favorise la reconnaissance réelle de l'autonomie politique et financière des municipalités québécoises.

-30-

Source :

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Renseignements :

François Sormany, directeur des communications

Tél. : (514) 282-7700, poste 265 / Cellulaire : (514) 910-7272